

Conseil municipal du jeudi 28 février 2019 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 11 nombre de présents : 11 votants : 11

Date de la convocation : 22 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février, à 20 H 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : Marie-Claude HELBERT, Philippe HOUDU, Sébastien BOURDAIS, Christophe CHAUVIN, Cécile NOUET, Sylvie CLOUET-CHAUVIRE, Didier HESTAULT, Denis THIBAUDEAU, Laurent OLLIVON, Anthony CHAUVIN, André ROCTON.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Sylvie CLOUET-CHAUVIRE

Approbation de la réunion du 31 janvier 2019 : Le compte rendu de la réunion est validé par l'ensemble des membres du conseil présents.

* * * * *

Approbation du Compte de Gestion 2018, Compte Administratif 2018 pour la Commune et affectation du résultat 2018 au BP 2019

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2018 présentée par le Receveur Municipal qui présente les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2018 :

Section de fonctionnement = excédent de 117 044.47 €

Section d'investissement = excédent de 94 260.67 €

Considérant l'approbation du compte de gestion, le conseil municipal doit procéder à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018.

Considérant que Mme HELBERT Marie-Claude, Maire, s'est retirée pour le vote du compte administratif, M. CHAUVIN Christophe a été désigné pour présider la séance pour l'approbation du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal **APPROUVE le compte administratif 2018 de la Commune** de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 318 203.35 €

Recettes de l'exercice : 435 247.82 €

Excédent de l'exercice : 117 044.47 €

Excédent reporté = 117 494.32 €

Excédent de clôture de fonctionnement = 234 538.79 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice = 141 436.94 €

Recettes de l'exercice = 235 697.61 €

Excédent de l'exercice = 94 260.67 €

Excédent reporté = 45 706.07 €

Excédent de clôture d'investissement = 139 966.74 €

Le Conseil Municipal **DECIDE** les affectations de résultat suivantes :

Restes à réaliser en dépenses = 409 000 €

Restes à réaliser en recettes = 140 000 €

Besoin de financement = 269 000 €

Affectation au compte 1068 de 140 000 €

Affectation Fonctionnement Recette au compte 002 = 94 538.79 €

Report en Investissement Recettes 001 = 139 966.74 €

Approbation du Compte de Gestion 2018, Compte Administratif 2018 pour le Lotissement Les Noyers

Le Conseil Municipal **APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2018 Lotissement Les Noyers** présentée par le Receveur Municipal qui présente les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2018 :

Section de fonctionnement = excédent de 22 392.39 €

Section d'investissement = excédent de 47 607.61 €

Considérant l'approbation du compte de gestion, le conseil municipal doit procéder à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018.

Considérant que Mme HELBERT Marie-Claude, Maire, s'est retirée pour le vote du compte administratif, M. CHAUVIN Christophe a été désigné pour présider la séance pour l'approbation du compte administratif.

Compte administratif 2018 Lotissement Les Noyers

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal **APPROUVE le compte administratif 2018 Lotissement Les Noyers** de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Total des dépenses = 0.00 €

Total des recettes = 0.00 €

Soit un résultat de l'exercice = 0.00 €

Report antérieur = excédent de 22 392.39 €

Excédent de clôture = excédent de 22 392.39 €

Section d'investissement

Total des dépenses = 0.00 €

Total des recettes = 0.00 €

Soit un résultat de l'exercice = 0.00 €

Report antérieur : excédent de 47 607.61 €

Résultat de clôture = excédent de 47 607.61 €

Approbation du Compte de Gestion 2018, Compte Administratif 2018 pour le Lotissement des Vignes

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2018 **Lotissement des Vignes** présentée par le Receveur Municipal qui présente les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2018 :

Section de fonctionnement = excédent de 0.00 €

Section d'investissement = excédent de 0.00 €

Considérant l'approbation du compte de gestion, le conseil municipal doit procéder à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018.

Considérant que Mme HELBERT Marie-Claude, Maire, s'est retirée pour le vote du compte administratif, M. CHAUVIN Christophe a été désigné pour présider la séance pour l'approbation du compte administratif.

Compte administratif 2018 Lotissement des Vignes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif 2018 **Lotissement Les Vignes** de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Total des dépenses = 0.00 €

Total des recettes = 43 015.08 €

Soit un résultat de l'exercice = 0.00 €

Report antérieur = - 43.015.08 €

Excédent de clôture = excédent de 0.00 €

Section d'investissement

Total des dépenses = 0.00 €

Total des recettes = 0.00 €

Soit un résultat de l'exercice = 0.00 €

Résultat de clôture = 0.00 €

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame le Maire à dissoudre le budget du lotissement des Vignes.

Vote des subventions 2019

Le Conseil Municipal **VALIDE** les subventions suivantes :

Comice Agricole de Grez en Bouère	150 €
Chambre des métiers et de l'artisanat de la Mayenne	100 €
UDAF de la Mayenne	60 €
Les Restos du Cœur	50 €
Association Jardin Fleuri de Grez en Bouère	50 €
APE Villiers/Ruillé (500€ transport + 200€ Noël)	700 €
Campus des Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire par l'Association du Foyer d'animation socio-éducatif (FASE)	50 €
Foyer des jeunes	400 €
Maison Familiale Rurale Pré en Pail	50 €
Montant total des subventions votées	1 610 €

Vote des taux d'imposition 2019

Taux d'imposition 2018 :

Taxe d'habitation : 18.90 %

Taxe foncière bâti : 27.25 %

Taxe foncière non bâti : 39.73 %

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2019.

Vote du budget Primitif 2019 Commune.

Section de fonctionnement

Dépenses = 505 738.79 €

Recettes = 505 738.79 €

Section d'investissement

Dépenses = 730 920.74 € (soit Restes à réaliser de 409 000 € + propositions nouvelles de 321 920.74 €)

Recettes = 730 920.74 € (restes à réaliser de 140 000 € + propositions nouvelles de 590 920.74 €)

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** le budget Commune 2019.

Vote du budget Primitif 2019 Lotissement Le Noyer

Section de fonctionnement

Dépenses = 109 388.39 €

Recettes = 109 388.39 € (avec l'excédent reporté de 22 392.39 €)

Section d'investissement

Dépenses = 86 991.00 €

Recettes = 86 991.00 € (avec l'excédent reporté de 47 607.61 €)

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** le budget Lotissement des Noyers 2019.

Devis éclairage parking par T.E.M. (Territoire d'Énergie Mayenne)

Pour rappel, une délibération a été prise pour l'éclairage du parking arrière de la mairie, le 20 septembre 2018 sous le numéro 2018 09 04. Madame le Maire propose de modifier l'imputation comptable en section **dépense d'investissement** au compte **20415 pour un montant de 9 787.55 €.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier «EXTENSION EP : Fourniture et pose de 4 ensembles d'éclairage »

Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
12 389,30 €	9 291,98 €	495,57 €	9 787,55 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sera prise en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, Territoire d'énergie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- **D'APPROUVER** le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :

9 787.55 €

Imputation budgétaire en section **dépense de fonctionnement** au compte **6554**

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :

9 787.55 €

Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **20415**

d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix

Questions diverses ou imprévues

Néant

Clôture de la réunion du conseil à 22h00